



Extrait du www.acdn.net

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article27>

La Lettre N°2

Le maire d'Hiroshima à Bruxelles

- Accueil - Actualités - Les lettres d'ACDN -

Date de mise en ligne : vendredi 21 janvier 2005

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

<dl class='spip_document_21 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Tadatoshi Akibamaire d'Hiroshima

De retour des Etats-Unis où l'Association des maires américains leur a apporté un soutien déterminé dans la campagne pour l'abolition des armes nucléaires, le maire d'Hiroshima, M. Tadatoshi Akiba, et le président de son Conseil municipal, M. Tadamaso Asao, ont séjourné à Bruxelles du 18 au 20 janvier 2005.

Au cours de cette étape préparée par le réseau « Abolition 2000-Europe », la délégation d'Hiroshima a été reçue à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, au Parlement fédéral belge et au Parlement européen, où M. Akiba a apporté devant la Commission des Affaires étrangères le témoignage de ses concitoyens ayant survécu au bombardement atomique du 6 août 1945. Pour eux comme pour lui, « il est incompréhensible que le monde continue à accepter la terreur de la bombe atomique », à plus forte raison depuis que la Guerre Froide est terminée.

« Comment échapper à l'hypnose nucléaire et nous sauver avant qu'il ne soit trop tard ? Ne nous faisons pas d'illusion. Si nous ne nous levons pas maintenant pour agir de façon décisive, d'autres villes seront sans aucun doute victimes un jour d'une attaque nucléaire. Nous devons changer le cours des choses, et je crois fermement que l'Europe a un rôle historique à jouer pour conduire l'humanité vers un avenir libéré des armes nucléaires. »

Selon M. Akiba, si la « part du lion » échoit aux deux superpuissances, cela n'exonère pas les autres puissances nucléaires de leur responsabilité dans le processus de désarmement. Remerciant le Parlement européen pour le soutien qu'il lui apporté, notamment dans sa résolution de février 2004 et de nouveau à la suite de son intervention, le maire d'Hiroshima a exhorté l'Europe, et particulièrement ses deux Etats nucléaires (France et Royaume-Uni) à prendre la tête du mouvement pour l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Au cours d'une séance de travail avec les délégués belges, hollandais, norvégiens, allemands, britanniques et français d'Abolition 2000, M. Akiba a renouvelé ses encouragements à faire de la Conférence de révision du TNP, qui siégera à l'ONU du 30 avril au 27 mai prochains, un moment décisif. Les Etats-Unis veulent rendre caduc l'engagement pris par les Etats nucléaires d'éliminer la totalité de leurs arsenaux atomiques. Les « Maires pour la paix » proposent au contraire un plan en deux étapes : d'ici à 2010, des négociations sur les modalités concrètes d'application de cet engagement ; sa réalisation effective et méthodique d'ici à 2020. Les « Maires pour la paix » étaient 110 quand la campagne fut décidée en novembre 2003 ; ils sont aujourd'hui près de 700 et espèrent être 1000 d'ici au 1^{er} mai. Ils souhaitent constituer une délégation la plus fournie possible pour l'ouverture de la Conférence. Ils appellent tout particulièrement les maires européens à rejoindre cette action capitale. En Europe comme dans le reste du monde, Abolition 2000 se mobilise dans le même sens.

Pour la France, le maire d'Hiroshima a pris bonne note des invitations qui lui ont été transmises de la part de la présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes, Mme Ségolène Royal, et des maires de trois villes de cette région : Saintes, membre du réseau Abolition 2000 et site de la Flamme du Désarmement Nucléaire ; La Rochelle, membre des "Maires pour la paix" ; et Poitiers, capitale régionale. Il va étudier la possibilité d'y répondre dans un calendrier très chargé et invite dès à présent ces élus, ainsi que tous les édiles, à examiner de leur côté la forme que peut prendre leur participation à la campagne en cours.

La délégation a poursuivi son voyage de retour à Hiroshima par une étape à Berlin.

Pour ACDN (Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire)

Compte-rendu établi par Jean-Marie Matagne